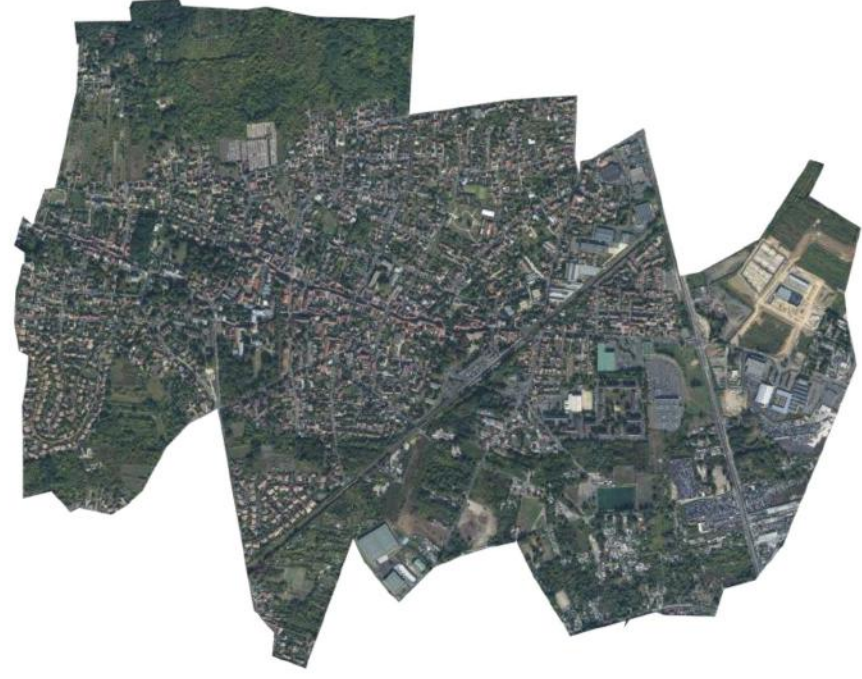




Plan Local d'Urbanisme



4 – Plan de zonage

P.L.U. approuvé par Délibération du Conseil Municipal
en date du 2 décembre 2024

Société Urballiance
78, rue de Longchamp - 75116 Paris
urballiance@hotmail.fr

- Zone Urbaine**
- Zone UA
 - Zone UE
 - Zone UG
 - Zone UGa
 - Zone UGb
 - Zone UI
 - Zone Ula
 - Zone Ulb
 - Zone UV
 - Zone Ulc
- Zone Naturelle**
- Zone N
 - Zone Np
- Zone Agricole**
- Zone A
- Emplacement réservé
- Interdiction de transformer en habitation
les surfaces existantes d'artisanat,
de commerce ou de bureaux
en rez-de-chaussée
- Espace Boisé Classé
- Bande de plantation
- Bâti protégé au titre de l'article
L.151-19 du code de l'urbanisme
- Végétal protégé au titre de l'article
L.151-19 du code de l'urbanisme
- Sente piétonne à préserver
- Ru des Haras
(essentiellement canalisé)
- Marge de retrait inconstructible
de part et d'autre du ru des Haras
- Zone de probabilité forte et moyenne
de présence de zones humides
- Perimètre de 500 mètres autour
de la gare transilienne de Groslay
- Zone non aedificandi (projet BIP)
- Marge de recul (projet BIP)

Emplacements réservés destinés à des projets de voies et d'équipement d'intérêt général			
N° au P.L.U.	Affectation	Bénéficiaire	Superficie en m²
A	Avenue du Paris	Conseil départemental du Val-d'Oise	235 900 m²
M	Coulée verte Liaison centre-ville de Groslay / cotéaux du Nézant	Commune	2 451 m²
P	Equipeement social	SIEREIG	2 361 m²
Ze	Elargissement à 10 mètres de la rue des Mériens	Commune	549 m²
Zf	Elargissement à 6 mètres de la rue Comartin au Sud Elargissement à 8 mètres de la rue du Champ de l'Asile, de la rue Comartin au Nord, du chemin du Grand sentier et du chemin du Becquet	Commune	2 085 m²
Zg	Elargissement à 8 mètres de la rue Thiers	Commune	389 m²

